
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018- 560 DU 19 DECEMBRE 2018

portant nomination de monsieur **Nicolas DANDOGA**
en qualité de Directeur de Cabinet du Ministre des
Affaires Sociales et de la Microfinance.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
vu le décret n° 2018-064 du 28 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
sur proposition du Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 19 décembre 2018,

D É C R È T E

Article premier

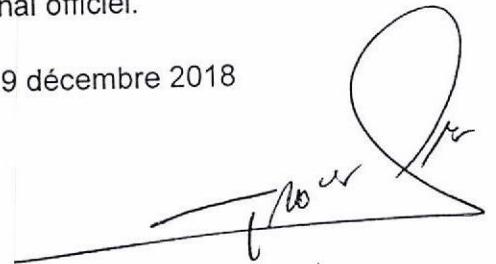
Monsieur **Nicolas DANDOGA** est nommé Directeur de Cabinet du Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

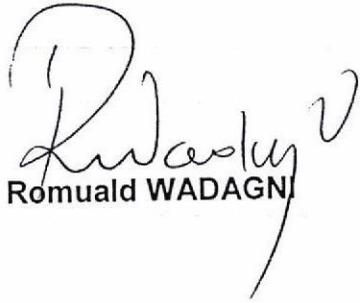
Fait à Cotonou, le 19 décembre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



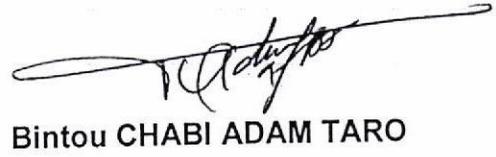
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Affaires Sociales
et de la Microfinance,



Bintou CHABI ADAM TARO

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MASM 2 ; AUTRES MINISTERES 20 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ;
JORB 1.